



HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
CELLULE CONCOURS
CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF
Branche Secrétariat médicale

Epreuve orale d'admission

Rappel des résultats d'admissibilité		Epreuve 1	Epreuve 2	TOTAL / 100
NOM	Prénom	60 points	40 points	

Grille d'évaluation épreuve orale d'admission		Clarté de l'expression présentation et aisance à l'oral	Motivations	Parcours professionnel	Connaissances administratives générales et techniques	TOTAL / 20	Coeff 4	TOTAL / 80
NOM	Prénom	Sur 4 points	Sur 4 points	Sur 4 points	Sur 8 points			

Note finale		Admissibilité	Admission	TOTAL / 180
NOM	Prénom	100 points	80 points	

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 90 sur 180 pourront seuls être déclarés admis.